





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05.12.2016

CONFLUENCE: un projet qui fait l'unanimité

Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse... et depuis 45 ans privée d'un réel aménagement des bords du fleuve. Les initiatives sont nombreuses ces dernières années pour redonner aux Namurois - et aux touristes - un lien avec l'eau. Mais le point symbolique de la Confluence, au pied des murailles, au bord du fleuve et de la rivière, était jusqu'à ce jour en attente d'un projet ambitieux, qui fasse le lien entre la Citadelle et la vieille ville, et mette en valeur ce site naturel d'exception.

Cette ambition pour la Confluence fait l'objet d'un large consensus politique. Tous les groupes politiques se sont rassemblés autour des grands contours du projet. Concrètement, c'est un Conseil communal unanime qui a approuvé et soutenu le dossier de candidature FEDER, ainsi que le lancement d'un grand concours d'architecture pour la Confluence.

Le défi est important: le site de la Confluence doit valoriser son environnement tout en ayant son identité propre, il doit animer tout en respectant les institutions et les riverains qui l'entourent. Il doit aussi dans un domaine immatériel, se faire l'écho des politiques menées en termes de culture par le biais de *Namur Confluent Culture*, et de *smart city*. C'est d'ailleurs sous la bannière de l'innovation – *Namur Innovative City Lab* – que les projets namurois ont été présentés aux fonds européens FEDER. L'Europe a octroyé à Namur des budgets importants pour concrétiser ces ambitions: 14 millions d'euros ont été alloués au seul site de la Confluence (aménagement de l'esplanade, Port numérique, passerelle cyclo-piétonne et adaptation de la circulation sur le site).

Pour relever ce défi, et assurer un regard compétent et riche sur les projets proposés, la Ville a décidé en janvier dernier :

- d'organiser un concours d'architecture et de travaux sur le principe d'un marché Concept & Build;
- de confier à un jury international, présidé par Marcel Smets, la lourde tâche, mais ô combien passionnante, d'analyser les projets reçus et de choisir celui qui dessinera le paysage de la confluence de demain.

Lors de l'appel à candidatures, 10 candidats potentiels - associations temporaires d'architectes et d'entreprises de travaux publics - se sont manifestés. La première mission du jury fut donc de sélectionner les 5 meilleurs candidats, les plus à même de répondre aux attentes de Namur. Ces cinq candidats avaient pour mission d'élaborer un projet qui imagine le futur visage de la Confluence, comprenant:

- le Port numérique (constitué d'un espace d'accueil, d'un espace polyvalent et d'un espace HoReCa), bâtiment exemplaire énergétiquement et symbole de la Smart City (ville intelligente);
- et l'esplanade piétonne, ouverte vers les berges du fleuve, qui remplira aussi une triple mission : événementielle, touristique et citoyenne.

Les critères d'analyse et d'évaluation des propositions reçues étaient, comme il se doit, établis avant l'appel à proposition selon la pondération suivante:

- La qualité du projet proposé (sur 60 points), selon les aspects suivants : structure urbanistique et paysagère, qualité architecturale, innovation, mobilité, durabilité et attractivité urbaine :
- Le **prix** (25 points);
- Les délais (10 points);
- La qualité de l'offre (5 points).

Sur base de la pré-sélection opérée par le jury, cinq candidats ont donc été invités à déposer une offre. Trois seulement ont finalement répondu à l'appel. Il est à noter que les offres sont toutes trois d'une grande qualité.

Le projet choisi par le Jury est celui soumis par l'association temporaire des entreprises De Graeve, Nonet et Duchêne.

L'offre retenue : offre C (De Graeve - Nonet - Duchêne)

Les auteurs de projet sont **3XN** et **BEE Architect** (architectes) ainsi que JNC International, paysage, Lateral Thinking Factory, et Arcadis.



© De Graeve - Nonet - Duchêne

Son point fort réside dans sa proposition architecturale et paysagère. Grâce à une approche sensible et contemporaine, l'architecture du Port numérique est humble mais suffisamment téméraire pour marquer de son empreinte moderne un lieu chargé d'histoire.



Ses deux façades largement vitrées offrent un beau panorama sur la confluence, élément fort d'attractivité. C'est un bâtiment à la fois visible et accessible, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon. L'alternance entre le minéral et le végétal apporte une certaine dynamique aux aménagements et permet une circulation lisible et agréable.

Contrairement aux deux autres projets, l'ouverture et le contact au fleuve sont maximisés tant au niveau de l'esplanade qu'au niveau du Port numérique. Le projet crée de nombreux points de vue depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau, et permet également un contact direct avec le confluent grâce à sa grande terrasse. L'accès à la Meuse s'effectue par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking tandis qu'on accède au Port numérique de plain-pied depuis l'esplanade.

Les technologies innovantes sont mises en œuvre dans les techniques spéciales du bâtiment, dans l'architecture, dans l'éclairage... Un soin particulier est apporté à la question de consommation énergétique du bâtiment: bonne isolation, étanchéité à l'air, etc. Cela permet de tabler sur un niveau de consommation d'énergie primaire moitié moindre que la norme, tant pour les aspects chauffage / ventilation que pour l'éclairage.

Ce dossier a été présenté au Collège communal du 1^{er} décembre, et a soulevé un enthousiasme réjouissant tant auprès du Collège que des collaborateurs de la Ville. Le choix du Jury, qui a bien compris les enjeux du projet, a été validé à l'unanimité.

Désormais, ce marché, comme tout marché d'ampleur, est soumis à la validation de la tutelle régionale, à l'information complète des soumissionnaires et, le cas échéant, à l'exercice d'un droit de recours.

Il est donc prudent ici de rappeler le caractère « provisoire » de ces informations qui restent soumises aux procédures administratives. Seuls les documents officiels engagent la Ville dans sa relation avec les soumissionnaires... A ce stade, le lauréat du concours reste l'adjudicataire « présumé ». La Ville espère pouvoir lui notifier ce marché pour le désigner officiellement en janvier ou février 2017.

Les prochaines étapes sont l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour l'esplanade, permis qui devrait être octroyé fin 2017. En ce qui concerne le bâti hors du périmètre du parking, les travaux pourraient débuter en 2018. Le tout se poursuivra en parallèle des démarches de permis unique du Parking.

La perspective d'un site alliant un parking (fonctionnalité régulièrement réclamée par les citoyens) avec des espaces de détente et de haute technologie, tout en s'intégrant parfaitement à son environnement donne une puissante impulsion positive aux changements que connaît notre ville.

Informations complémentaires



Pavillon de l'Aménagement urbain Hôtel de Ville, Maison des Citoyens, 5000 Namur

Tél.: 081 24 72 94

Mail: pavillon-namur@ville.namur.be Site internet: www.pavillon-namur.be

